

300 millions fondent en Bourse. Pas de panique

RETRAITES VAUDOISES

Pascal Broulis relativise cette somme, «perdue» par la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Il s'agit pour l'heure de moins-values.

LAURE PINGOUD

Quelque 300 millions se sont envolés de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud depuis la fin de l'année 2007 sur les marchés boursiers. C'est ce qu'a révélé le ministre vaudois des Finances, Pascal Broulis, sur le plateau télévisé de l'émission *TTC*, lundi sur la TSR. Mais pas de panique, assure le président du Conseil d'Etat. Car si la somme ne laisse pas indifférent, elle doit être relativisée.

«Ce sont des moins-values, mais il n'y a pas de perte effective puisque les actions ne sont pas réalisées», souligne Pascal Broulis. La somme de 300 millions est obtenue en chiffrant à 15% les pertes enregistrées sur les marchés et en l'appliquant au portefeuille d'actions de la caisse de pensions, qui représente 28% des 8 milliards sous gestion. En reprenant ces mè-

mes critères, les moins-values sont par exemple de 90 millions pour la Caisse intercommunale et de 40 millions pour celle de la ville de Lausanne.

La fortune des retraites est par ailleurs gérée à long terme. «Une caisse de pension travaille sur vingt à trente ans. Il faut garder la tête froide et attendre que cela reparte», relève le ministre. Mais concrètement, quelles sont les mesures prises pour affronter le recul des marchés? «Elles se prennent préventivement, explique Claude Richard, directeur général des Retraites Populaires, qui gèrent les caisses cantonale et intercommunale. Au cours de l'exercice précédent, nous avons vendu un peu. Lorsqu'on sent que le marché présente des risques de baisse, on a tendance à réaliser une partie du portefeuille pour réinvestir lorsque les incertitudes baissent.»

De plus, les caisses de pensions diversifient les risques entre la Bourse, l'immobilier et d'autres véhicules de placement. «Lorsque les actions baissent autant, nous n'arrivons pas à compenser complètement, mais nous avons une

réserve pour assumer ces variations», relève Claude Richard.

Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, cette réserve de fluctuation de valeurs dépasse le milliard de francs. Ce qui signifie tout de même qu'une partie de ce coussin de sécurité a virtuellement fondu. «Mais le phénomène boursier est exagéré. Cela donne toujours d'excellentes opportunités», estime Claude Richard. Dans ce contexte, il juge réaliste de continuer à appliquer un taux d'intérêt de 4%, supérieur au taux obligatoire de 2,75%.

Car c'est souvent là que les

conséquences sont les plus tangibles. Après le recul des marchés qui avait suivi le 11 septembre 2001, le Conseil fédéral avait ainsi décidé de diminuer le taux de rendement minimum du 2e pilier. Olivier Ferrari, conseiller pour les caisses de pension, ne voit toutefois pas pourquoi baisser le rendement obligatoire. «Après cinq ans de hausses, les caisses ont des réserves. Même si les actions perdent 30% en 2008, une caisse de pensions bien dotée en réserve pourra toujours payer du 2,75% et avoir un bon taux de couverture.» ■



RASSURANT Pascal Broulis souligne que les pertes touchant le portefeuille des retraites vaudoises ne sont que théoriques, pour l'instant. LAUSANNE, LE 6 SEPTEMBRE 2007